

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023**

**N° 2023 0109**

L'An Deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 - CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 6 novembre 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

**Présents** : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier SACHE, Vincent RUFFIER DES AIMES, Corentin GROS, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Gérard RUFFIER LANCHE, Olivier CHENU

**Absents excusés** : Tony BUTHOD GARCON (pouvoir donné à Corentin GROS), Emmanuel MAEGEY

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Suffrages exprimés :	11
Votes pour :	11
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	0

\*\*\*\*\*

**Objet : Constitution d'un groupe de travail - loi d'accélération des énergies renouvelables**

La Loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable (APER) prévoit que les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Toutes les communes sont concernées et peuvent personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.

Aussi, il est proposé de créer un groupe de travail avec les élus souhaitant s'investir dans ce dossier.

Messieurs Vincent RUFFIER DES AIMES, Florian SOUVY, Olivier SACHE et Olivier CHENU souhaitent intégrer ce groupe de travail.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- DECIDE de créer un groupe de travail sur la loi d'accélération des énergies renouvelables ;
- PRECISE que ce groupe de travail sera constitué des élus suivants : Vincent RUFFIER DES AIMES, Florian SOUVY, Olivier SACHE et Olivier CHENU

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »  
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Denis TATOUD**

**MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE**

